

## CONSEIL MUNICIPAL

29 juin 2012

Nombre de Conseillers  
en exercice : 14  
présents : 8  
votants : 13

Le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt et un juin deux mil douze, s'est réuni en réunion ordinaire le vingt-neuf juin deux mil douze, à dix-huit heures quarante-cinq, sous la présidence de Monsieur Daniel GRAVELET Maire.

**ETAIENT PRESENTS:** Rémi CHABANNE, Daniel GRAVELET, Yves MASSEREAU, Sandrine LEZIAN, Pascal MILLET, Francis PONS, Nathalie DUBOIS, Mireille TURPIN.

**EXCUSES:** Isabelle BERLIN, Catherine PAQUET, Claude MOREAU, Valérie JUGAND, Philippe FROMION.

**ABSENT :** Guillaume OPIGEZ

**POUVOIRS :** Isabelle BERLIN donne pouvoir à Francis PONS  
Catherine PAQUET donne pouvoir à Sandrine LEZIAN  
Claude MOREAU donne pouvoir à Daniel GRAVELET  
Valérie JUGAND donne pouvoir à Rémi CHABANNE  
Philippe FROMION donne pouvoir à Yves MASSEREAU.

Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Pascal MILLET.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la rédaction du compte rendu de la séance précédente.

### **1 – Attribution des marchés de travaux pour la réalisation du projet de construction d'un bâtiment multi-activités**

M. Le Maire informe l'assemblée de la procédure d'appel d'offres en 14 lots séparés pour la construction d'un bâtiment multi-activités composé d'une cantine, d'une garderie et d'une bibliothèque, lancée le 21 mai 2012.

La Commission consultative qui s'est réunie à deux reprises le vendredi 15 juin 2012 pour l'ouverture des plis puis le jeudi 28 juin 2012 pour l'analyse des offres a retenu, selon les critères de jugement énoncés dans l'avis de publicité – à savoir 60 % pour la valeur technique de l'offre et 40 % pour le prix de la prestation – comme étant les offres économiquement les plus avantageuses, celles des entreprises suivantes :

- **Pour le lot 1 – VRD Espaces verts :** entreprise TPB du Centre pour un montant de 87 915.78 €
- **Pour le lot 2 – Gros œuvre :** entreprise TPB du Centre pour un montant de 170 544.58 €
- **Pour le lot 3–Charpente bois :** entreprise VOISIN pour un montant de 15 036.08 €
- **Pour le lot 4 – Couverture :** entreprise DEVIN pour un montant de 73 230.26 €
- **Pour le lot 5 – Menuiserie extérieure Serrurerie :** entreprise ALUMETAL pour un montant de 78 060 €
- **Pour le lot 6–Bardage Isolation :** entreprise PLUS 18 pour un montant de 79 824 €
- **Pour le lot 7 – Cloisons doublage :** entreprise DA COSTA pour un montant de 45 449.76 €
- **Pour le lot 8 – Menuiserie intérieur :** entreprise ELVIN pour un montant de 19 004.90 €
- **Pour le lot 9 – Faux plafond :** entreprise LECOMTE pour un montant de 20 762 €
- **Pour le lot 10–Carrelage faïence :** entreprise SOTEBA pour un montant de 49 380€

- **Pour le lot 11 – Peinture** : entreprise NERAULT pour un montant de 9 848.82 €
- **Pour le lot 12 – Electricité** : entreprise SEEC pour un montant de 56 212 €
- **Pour le lot 13 – Plomberie chauffage VMC** : entreprise PUET pour un montant de 107 834 €
- **Pour le lot 14 - Equipement de cuisine** : entreprise BENARD pour un montant de 16 585 €

M. le maire propose à l'Assemblée de suivre les avis de la commission consultative pour les 14 lots et donc d'attribuer les marchés conformément aux propositions énumérées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'attribuer les 14 lots conformément au descriptif rédigé ci-dessus,
- D'Autoriser M. le Maire à signer le marché de travaux et tous documents relatifs à ce marché concernant la construction d'un bâtiment multi-activités.

POUR : 13                      ABSTENTIONS : 0                      CONTRE : 0

## **2 – Approbation du DICRIM**

M. le Maire rappelle que l'ensemble des élus ont reçu, avant le Conseil municipal, un exemplaire du document d'information communal sur les risques majeurs « DICRIM ».

M. le Maire demande aux élus s'il y a des remarques à formuler.  
Compte tenu qu'il n'y en a aucune, le DICRIM est approuvé.

POUR : 13                      ABSTENTIONS : 0                      CONTRE : 0

## **3 – Approbation du bail emphytéotique concernant le Tusiau**

M. le Maire rappelle que l'ensemble des élus ont reçu, avant le Conseil municipal, un exemplaire du bail emphytéotique concernant le Tusiau.

Pascal MILLET, en charge de ce dossier, prendra l'attache du Conservatoire de la région Centre pour avoir confirmation qu'aucune contrainte ne nous sera imposée et demandera un exemplaire du règlement de cette zone avant l'approbation définitive du document lors du prochain conseil de septembre.

## **4 – Participation au dispositif fonds de solidarité pour le logement**

M. le Maire présente la demande du Conseil général du Cher pour une participation au dispositif fonds de solidarité pour le logement.

Il est précisé que ce fonds d'aide intègre, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, un accompagnement des ménages éprouvant des difficultés pour accéder ou préserver son accès à la fourniture d'eau, d'énergie et de téléphone. Ces fonds permettent de régulariser des impayés d'eau, de téléphone et d'énergie et, à titre facultatif, à prendre en charge les surcoûts de gestion locative liés à l'occupation de logements par des ménages en difficulté.

Les élus décident d'adhérer à ce dispositif à raison de 1.98 € par ménage soit la somme de 633.60 arrondie à 650 €.

POUR : 13                      ABSTENTIONS : 0                      CONTRE : 0

### **5 – Demande de subvention de la mission locale**

M. le Maire, sur la demande de la mission locale, propose d'attribuer une subvention au bénéfice des jeunes éloignés de l'emploi.

Le Conseil municipal décide d'attribuer une subvention d'un montant de 412.80 € représentant 0.60 € par habitant au titre de l'année 2012 et autorise le Maire à signer la convention correspondante.

POUR : 13

ABSTENTIONS : 0

CONTRE : 0

### **6 – Renouvellement du contrat de prestations avec Segilog**

M. le Maire, explique qu'il est temps de renouveler notre contrat d'acquisition de logiciels et prestations de service avec la Société Segilog.

Il est proposé de renouveler le contrat pour une durée de 3 ans – du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2015.

Chaque année, la Commune versera à la Société Segilog un montant de 1 962 € HT au titre de la « cession du droit d'utilisation » ainsi que 218 € HT au titre de la prestation « maintenance et formation », soit un total à verser sur 3 ans de 5 886 € HT.

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer la convention correspondante.

POUR : 13

ABSTENTIONS : 0

CONTRE : 0

### **7 – Nouveau contrat d'Aide à l'emploi**

M. le Maire explique que, pour pallier le départ de Madame Claudette PERRET de ses fonctions d'auxiliaire de vie scolaire prévu le 5 juillet prochain, une nouvelle personne sera recrutée pour assurer cette mission, dès la rentrée prochaine.

Sur 4 candidates éligibles au dispositif CUI-CAE reçues en entretien, le choix s'est porté sur la candidature de Melle Elodie GILBERT domiciliée à Bourges.

Le Conseil décide de conclure avec Melle GILBERT un contrat d'un an à compter du 1<sup>er</sup> août 2012 et autorise M. le Maire à signer tous documents nécessaires à cette embauche.

POUR : 13

ABSTENTIONS : 0

CONTRE : 0

### **8 – Travaux d'aménagement de l'éclairage public au Clos Pelvet par le SDE 18**

Comme annoncé lors du dernier Conseil municipal, le SDE 18 prend en charge financièrement le remplacement de 2 candélabres dont 1 qui dysfonctionne et 1 qui a été percuté par un véhicule l'année dernière, et nous propose de remplacer les 4 autres restant dans le cadre du Plan Rêve.

Toutefois, lors de l'opération de rénovation sur le secteur du Bois des Cheminées et l'allée de la Grande Ouche, 2 candélabres ayant été oubliés, le SDE 18 nous propose de les ajouter à leur devis concernant la rénovation de l'éclairage public du Clos Pelvet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte le remplacement de 6 candélabres et valide le plan de financement suivant :

<b>TOTAL HT :</b>	<b>8 337.98 €</b>
Financement SDE :	5 836.58 €
Participation Morthomiers :	2 501.39 €

Le Conseil autorise M. le Maire à signer ce devis.

Le Conseil remercie vivement le SDE18 pour cette aide appréciable en faveur de la rénovation de l'éclairage public communal.

POUR : 13

ABSTENTIONS : 0

CONTRE : 0

#### **9 – Concert l'automne de Morthomiers »**

M. le Maire rappelle aux élus l'organisation de « l'Automne de Morthomiers » Concert Rock le 6 octobre prochain.

Le groupe principal, Burning Heads, nous a fait parvenir son contrat de cession et demande le versement d'un acompte de 480 € à la signature de ce dernier.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer le contrat ci-dessus mentionné et à mandater la somme correspondante à 3C Spectacles Tournées, producteur de ce groupe.

POUR : 13

ABSTENTIONS : 0

CONTRE : 0

#### **10 – Cyclo-cross organisé par l'ALLC**

M. le Maire informe que le Cyclo-cross d'automne organisé par l'ALLC se déroulera le jeudi 1<sup>er</sup> novembre prochain et demande au Conseil municipal le versement d'une subvention à l'ALLC de 500 € comme les autres années.

POUR : 13

ABSTENTIONS : 0

CONTRE : 0

#### **11 – Correspondant sécurité**

Dans le cadre de la mise en place du DICRIM et du PCS (Plan Communal de Sauvegarde), il est demandé la nomination d'un correspondant et/ou référent sécurité.

Sur proposition de M. le Maire, Pascal MILLET est désigné à ce poste.

POUR : 13

ABSTENTIONS : 0

CONTRE : 0

#### **12 – Tarifs cantine et garderie**

M. le Maire, sur avis de la commission « jeunesse/école » propose une modification des tarifs cantine et garderie à compter de la rentrée 2012 :

- 0.80 € pour la garderie du matin,
- 1.95 € pour la garderie du soir, gouter inclus,
- 3.55 € pour le repas et garderie du midi.

POUR : 13

ABSTENTIONS : 0

CONTRE : 0

#### **13 – Tarifs centre aéré**

Pascal MILLET, 1<sup>er</sup> adjoint, présente les tarifs du centre aéré définis par la commission jeunesse école pour l'été 2012 et demande au conseil de se prononcer sur ces derniers.

Barèmes du quotient familial :

Q = ressources annuelles + primes + CAF

---

Nombre de personnes du foyer x12

Quotient 1 : 722 € et plus  
Quotient 2 : 474 à 721.99 €  
Quotient 3 : 473.99 et moins

### **CENTRE AERE DE LA CHAPELLE SAINT URSIN**

#### **Horaires :**

Centre de loisirs de 9h00 à 17h30 (1/2 journée de 9h00 à 12h00 ou de 13h30 à 17h30)  
Accueil/garderie de 7h30 à 9h00 (2 € ou 1 € à partir de 8h30) et de 17h30 à 18h30 (1.20 €)

#### **Tarifs :**

Habitants de Morthomiers	Tarifs communaux (bons CAF non déduits)			Plein tarif
	1	2	3	Sans
Quotient familial				
½ journée	7.50€	7.50€	7.50€	12.90 €
Journée (centre et camps)	13.20€	12.20€	11.20€	23.20 €

Comme l'année précédente, afin de pallier les désistements nombreux et souvent non signalés des enfants aux activités auxquelles ils s'inscrivent, le conseil municipal décide d'instaurer un système de versement d'acompte lors de l'inscription pour les sorties à la journée ou à la demi-journée (5 € en chèque à l'ordre du Trésor Public) et pour les ateliers et les camps (10 € en chèque à l'ordre du Trésor Public). Ces chèques seront déduits de votre facture.

En cas d'absence de l'enfant, seules des raisons majeures (maladie avec justificatif, décès d'un proche) seront recevables.

Cette décision a été prise pour être en conformité avec le règlement voté et appliqué par les élus de La Chapelle Saint Ursin.

Depuis cette année, les inscriptions se font directement auprès du Centre aéré de Charost ou de la Chapelle Saint Ursin.

POUR : 13

ABSTENTIONS : 0

CONTRE : 0

#### **DIVERS :**

- Le Club de l'Olympique Morthomiers n'aura plus qu'une équipe de vétérans pour la saison 2012/2013,
- Les deux berceaux de Morthomiers à la crèche PetitBonum seront occupés à la rentrée.

La Séance est levée à 21h00.